

Commune de LE NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation : le 27 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 3 novembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier LAVRIL, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Mme Françoise MAIRESSE, Mme Josette MUSSET, Mme Catherine FAUCHE, Mr Didier LAVRIL, Mr Éric DEJEAN-SERVIÈRES, Mr Olivier POULAIN, Mme Lydie FAURE, Mme Corinne GUILLON

Étaient absents non excusés : Mme Véronique BONNAUDET, Mr Patrick POTTIER

Secrétaire de séance : Mme Josette MUSSET

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative, approvisionnement compte 204 pour financement travaux Châtel la lune / SIEGE 27
2. Approbation des procès verbaux des réunions du conseil municipal des 13 et 18 octobre 2021
3. Devis travaux cimetière
4. Logement communal suite visite du SPANC
5. Entretien des chemins communaux
6. Décorations de Noël, carte de vœux
7. Point mensuel d'urbanisme
8. Dossier Édouard PENNERET
9. Cérémonie du 11 novembre 2021
10. Informations et questions diverses

DECISION MODIFICATIVE : Mme Carole BERANGER expose au conseil la nécessité de faire une décision modificative pour approvisionner le compte 204 en vue du règlement des travaux de Châtel La Lune.
L'ensemble du conseil présent signe la délibération.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 13 et 18 octobre 2021 : Mme Josette MUSSET fait la lecture des procès verbaux des 13 et 18 octobre 2021 qui sont approuvés par les membres présents du conseil.
Elle propose en suivant de faire le tour de table qui n'avait pas pu être fait lors du conseil précédent. Mr Le Maire refuse de le faire tout de suite et propose de le faire en fin de conseil en même temps que les questions diverses.

DEVIS TRAVAUX CIMETIERE : Mme Josette MUSSET présente les devis de l'entreprise LHUILLIER et de l'entreprise MERLETTE. Mme Corinne GUILLON intervient pour demander des précisions concernant le devis de PFG EVREUX qui a été refusé d'office par Mr Le Maire sans concerter le conseil, sous prétexte que le fils de Mme Josette MUSSET y est employé. Mr Le Maire dit qu'en tant que Maire, c'est lui qui décide. Mme Corinne GUILLON précise que ce genre de décision doit être votée par le conseil. Mme Josette MUSSET souligne que Le Maire ne décide pas, et que c'est le conseil qui décide. Mr Le Maire précise qu'il considère qu'il pourrait y avoir favoritisme car Mme Josette MUSSET est responsable de la commission cimetière. Il dicte à la secrétaire ce qu'elle doit écrire dans le procès verbal de la réunion. Josette MUSSET précise que son fils n'est pas propriétaire de PFG et qu'il ne peut pas influencer les prix et services de la société. Le conseil demande à voir les textes de la préfectures qui confirment que nous pouvons faire travailler un membre du conseil ou une personne proche sans qu'il y ait conflit d'intérêt. L'entreprise LHUILLIER propose de faire toutes les exhumations en même temps alors que l'entreprise MERLETTE propose de les faire au fur et à mesure. Mme Josette MUSSET va relancer l'entreprise LHUILLIER pour connaître le coût d'une éventuelle exhumation en dehors des 47 prévues sur le devis. Elle va aussi le relancer pour le devis du columbarium.

LOGEMENT COMMUNAL SUITE VISITE DU SPANC : L'assainissement du logement communal semble ne pas être conforme.
Nous attendons le rapport officiel du SPANC.

ENTRETIENS DES CHEMINS COMMUNAUX : Mr Le Maire présente un document qui atteste que si les communes commencent l'entretien des chemins, elle devient responsable des éventuels accidents qui pourraient s'y produire.
Mme Catherine FAUCHE a eu l'information contraire. Il faut vérifier.

DECORATIONS DE NOEL - CARTES DE VOEUX : Mme Josette MUSSET présente au conseil :

- les cartes de vœux
- Le carnet + stylo « cadeau de fin d'année »

Les deux seront distribués ensemble.

Mme Josette MUSSET propose de faire installer un grand sapin sur la place de l'église.
Le conseil souligne la difficulté pour le fixer. Il est donc proposé de l'installer sur le terrain devant la mairie.

POINT MENSUEL URBANISME :

- Dossier Mme BRUSTOLIN : une mise en œuvre de procédure contradictoire lui a été envoyée en recommandé à laquelle elle est tenue de répondre dans les 8 jours.
- Mr RIHAI fait une demande de CU au Milan.
- Mr et Mme PERROY vendent une maison au 8 chemin des fondrières.

Mme Françoise MAIRESSE démissionne de la commission URBANISME.

DOSSIER EDOUARD PENNERET : Mr PENNERET est venu solliciter l'aide de la mairie pour lui trouver un appartement car il pensait être expulsé de la maison de sa compagne, Mme PESTY.
Mr Le Maire l'a accompagné chez l'assistante sociale à BEAUMONT LE ROGER.
Un appartement à la résidence de la Risle à BEAUMONT LE ROGER lui a été réservé qu'il a annulé par la suite.
Un RDV a été pris chez le notaire de la Barre En Ouche pour en savoir plus.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : Cette année les communes de Granchain et de Corneville La Fouquetière ne se joindront pas à nous pour la cérémonie du 11 novembre.

Une gerbe de fleurs sera déposée par l'association des anciens combattants.

Une invitation sera distribuée cette semaine dans toutes les boîtes à lettres du Noyer en ouche.

Il est proposé de faire un « pot de l'amitié » après la cérémonie.

Mme Carole BERANGER devra établir un bon d'achat chez CARREFOUR MARKET qui sera remis à Mr Olivier POULAIN chargé de faire les achats de boissons et gâteaux apéritifs.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le DETR peut accorder des subventions. Les dossiers de demande d'aide doivent être déposés avant le 17 décembre 2021 notamment pour le cimetière. Mme Françoise Mairesse précise que pour le cimetière nous ne sommes pas prioritaires et qu'il serait peut-être plus judicieux de faire une demande pour les mares.
- Il est demandé un changement de position des containers devant la mairie.
- Mme Lydie FAURE a assisté à la commission éducation. Il y a eu visite du collège de la Barre en Ouche au sein duquel 30 places d'internat sont créées (15 pour les filles et 15 pour les garçons)
- Mme Françoise MAIRESSE nous a transféré un compte rendu de la dernière commission AVS. (animation vie sociale)
- Mme Catherine FAUCHE a assisté à la réunion tourisme.
L'office du tourisme de l'INTERCO propose de mettre en place des chemins équestres.

Le projet des randonnées pédestres reste à étudier. Une première ébauche a été faite. Mme Catherine FAUCHE demande d'organiser une réunion de travail avec Mme Corinne GUILLON, Mme Véronique BONNAUDET et Mme Josette MUSSET.

TOUR DE TABLE pour faire suite au courrier que Mr Le Maire a lu lors du conseil du 18 octobre 2021 :

Mme Catherine FAUCHE apprécie que chacun puisse s'exprimer même si parfois les échanges sont un peu vifs.

Mr Eric DEJEAN-SERVIERE précise qu'il y a bien eu mensonge de la part de Mr Le Maire notamment lorsqu'il a affirmé que Mme Françoise MAIRESSE avait fait remarquer à Mr Le Maire l'absence du panneau « TRAVAUX » lors de la construction de sa piscine.

Mme Françoise MAIRESSE précise qu'elle n'a rien dit de ce genre à Mr Le Maire. Mr Le Maire affirme le contraire.

Mme Lydie FAURE, reparle du problème du sentier près de sa maison au HAMEL quand Mr Le Maire lui a prétendu que c'était INTERCOM qui s'était plaint par téléphone, puis par mail, pour finir par avouer que ce n'était pas vrai...

La DDE

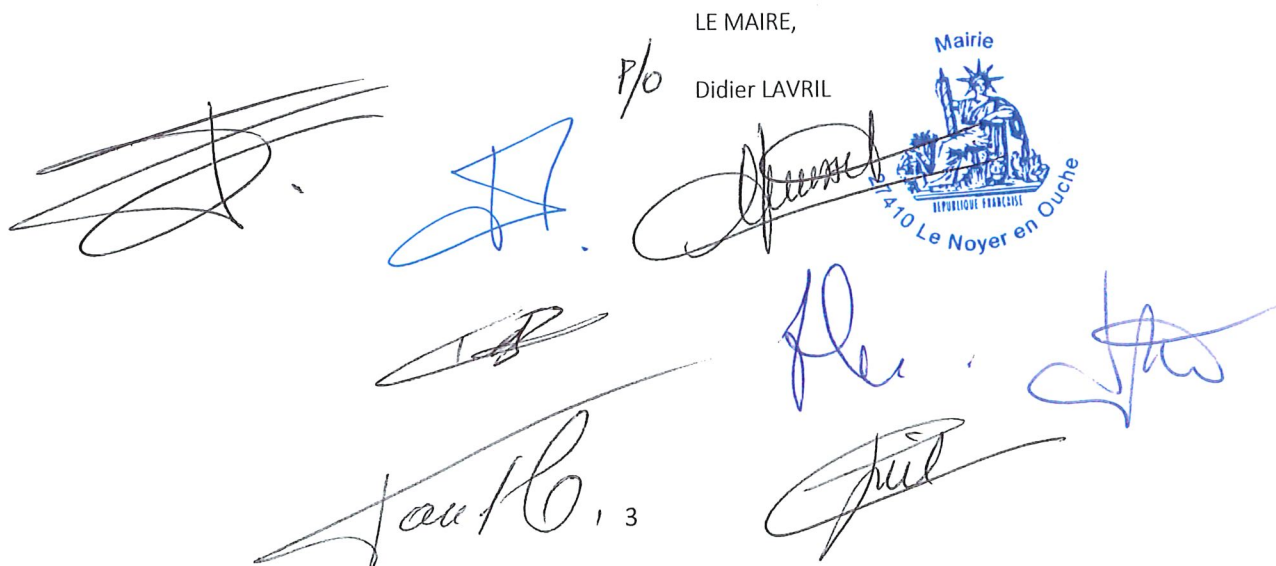
Mme Josette MUSSET ne s'attarde pas sur les mensonges qui ont été débattus, ni sur le cas du cimetière qu'elle a expliqué le 18 octobre. Mme Josette MUSSET reprend quelques points du courrier de Mr Le Maire et précise les choses suivantes :

- La mauvaise ambiance au sein du conseil qu'il a évoqué n'est pas juste. Elle précise que tous les membres du conseil s'entendent très bien et que s'il y a mauvaise ambiance ce n'est qu'avec Mr Le Maire.
- Que si Mr Le Maire est fatigué, nous aussi nous le sommes car tous les problèmes depuis 18 mois sont générés par lui.
- Dire que nous ne sommes pas adjoints ou conseillers pour faire « joli » dans nos familles était très irrespectueux car Mme Josette MUSSET pense que tous sont motivés et impliqués encore faut-il les laisser travailler dans le respect et la considération. Pour sa part elle estime avoir bien assuré depuis sa nomination.
- Et pour finir Mme Josette MUSSET évoque le problème des messes basses de Mr Le Maire. Que c'est insupportable de se retrouver seule avec lui car systématiquement il va en profiter pour critiquer la personne absente. Elle cite le dernier exemple quand il a entraîné Mme Carole BERANGER à l'extérieur de la mairie. Elle demande à Mr Le Maire si c'était pour lui parler de sa démarche auprès de l'ancienne secrétaire du Noyer (Chantal) . Mme Carole BERANGER dit qu'elle n'est pas au courant.

La séance est levée à 21 heures

Ont signé au registre les membres présents

LE MAIRE,
P/O Didier LAVRIL



Mairie
1410 Le Noyer en Ouche
REPUBLIQUE FRANÇAISE